

GROUIMO

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**

GROUPIMO

SA au capital de 1 286 746 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident
97200 FORT DE FRANCE**

432 271 534

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Aux Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

- 1) EURL DNI – GROUPIMO :
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Montant 500 €
Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (ADMINISTRATEUR)

- 2) EURL SPL – GROUPIMO :
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Montant 500 €
Cette Convention concerne STEPHANE PLAISSY (ADMINISTRATEUR)

- 3) EURL PK – GROUPIMO : convention d'assistance administrative.
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Montant 500 €
Cette Convention concerne PHILIPPE KAULT (ADMINISTRATEUR)

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1) Convention "LESAGE" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 592 233 €
Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (ADMINISTRATEUR)

2) Convention "MADININA SYNDIC" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 269 792 €
Cette Convention concerne STEPHANE PLAISSY (ADMINISTRATEUR)

3) Convention "EXPERT'IM" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 36 774 €
Cette Convention concerne STEPHANE PLAISSY (ADMINISTRATEUR)

4) Convention "CALIPSO" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE.
Montant : 6 000 €
Cette Convention concerne STEPHANE PLAISSY (ADMINISTRATEUR)

5) Convention "MIG GUYANE" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 89 114 €
Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (ADMINISTRATEUR)

6) Convention "SUP'IMMO" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 1 850 €
Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (ADMINISTRATEUR)

7) Convention "COMAPHI" approuvé par AG, le 28/09/2012:
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMMERCIALE
Montant : 19 903 €
Cette Convention concerne DIDIER NICOLAI-GUERIN (ADMINISTRATEUR)

8) Avenant à la convention d'intégration fiscale GROUPIMO SA (ex « ODYSSEE SARL) conclu en date du 3 avril 2014, une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes : AGENCE LEPAGE ; BOLAMO ; COMAPHI ; DFA ; EXPERT'IM ; GIM ; MADININA SYNDI ; SCI TERRASSE DE L'ENCLOS.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, le 30/06/2016
Le Commissaire aux Comptes
MARC-OLIVIER CAFFIER

